



# CAHIER DES CHARGES

Appel à projets

Internationalisation@Home

*L'appel à projets Internationalisation@Home vise à encourager de nouvelles collaborations pédagogiques avec les partenaires internationaux de l'université. Les enseignant.e.s qui déposent un projet bénéficient d'un appui pédagogique et de conseils sur la mise en place d'activités pédagogiques interactives, adaptées au « collaborative online international learning » (COIL<sup>1</sup>).*

*Ce cahier des charges, à destination des enseignant.e.s de l'université Rennes 2 précise les modalités de réponse à cet appel à projets : la procédure, le calendrier, l'aide attribuée, les modalités de l'accompagnement, les attendus.*

<sup>1</sup> La méthodologie COIL vise à établir une interconnexion et des interactions entre les établissements partenaires, grâce à l'utilisation des outils numériques destinés à la pédagogie et à la recherche.

## 1. POUR QUOI ?

Cet appel à projets a pour objectif le développement d'une mobilité internationale virtuelle voire hybride, pouvant également inclure des mobilités physiques au cours du projet.

Il entend favoriser la création ou la transformation des cours en enseignements adaptés à la méthodologie COIL (*collaborative online international learning*) dans la perspective d'inclure systématiquement des interactions à distance entre étudiant.e.s et enseignant.e.s partenaires.

Cette transformation de l'offre de formation vise :

- L'accès à une ouverture vers l'international pour un plus grand nombre d'étudiant.e.s.
- Le renforcement de l'interconnaissance et le développement d'échanges durables entre universités partenaires.
- Le développement d'environnements pédagogiques de recherche concertés entre partenaires.
- La flexibilisation en s'adaptant aux nouveaux rythmes de l'apprenant.e à travers notamment l'hybridation des enseignements et la conception de contenus numériques.

## 2. POUR QUI ?

Tou.te.s les enseignant.e.s-chercheur.se.s et enseignant.e.s permanent.e.s de l'université Rennes 2 en lien avec les établissements partenaires en Europe et à l'international.

L'enseignant.e qui répond à l'appel à projets est porteur.se du projet et responsable du bon déroulement de celui-ci à toutes les phases : du dépôt au suivi jusqu'au bilan, il-elle est l'interlocuteur.rice privilégié.e entre l'équipe pédagogique et les différent.e.s acteur.rice.s partenaires. Il-elle assure les relations avec le ou les partenaire.s du projet.

Le.la porteur.se de projet peut s'entourer d'autres contributeurs qui participent à la conception des contenus : des personnels non enseignants, étudiant.e.s, BIATSS, référent.e.s pédagogiques, consultant.e.s ou acteur.rice.s externes aux établissements. Toutefois, seuls les personnels de l'université Rennes 2 peuvent bénéficier de la rétribution prévue par Internationalisation@Home. Il convient de vérifier l'éligibilité des contributeurs auprès de l'équipe Coursus IDE@L avant le dépôt du projet.

### 3. QUELS SONT LES ATTENDUS ?

Les productions attendues concernent tout ou partie d'un enseignement ou module de formation impliquant des interactions entre les étudiant.e.s de l'université Rennes 2 et les étudiant.e.s partenaires et/ou entre les étudiant.e.s de l'université Rennes 2 et les enseignant.e.s partenaires. L'enseignement est **proposé à distance ou en mode hybride (en partie à distance et en partie en présentiel)** et intégré dans l'offre de formation de l'établissement (dans au moins un parcours de formation). Ces **contenus sont scénarisés** et composés de **ressources aux formats variés** offrant des **modalités diversifiées d'enseignements** pour favoriser l'interaction avec et entre les apprenant.e.s.

- Un syllabus décrit le scénario pédagogique, l'organisation et le déroulement des enseignements, les objectifs et les modalités d'évaluation prévues.
- Un résumé (1 page maximum) des objectifs d'apprentissage, des ressources créées et des modalités pédagogiques mises en œuvre.
- Un compte-rendu d'activités du projet.

#### Quel est l'accompagnement ?

Pour être au plus près des besoins et des contextes, les projets sont accompagnés par la Direction d'Appui à la Pédagogie et par les ingénieur.e.s pédagogiques de l'université Rennes 2. Cet accompagnement est fortement recommandé et ses modalités sont les suivantes :

- **Dans la phase avant-projet**, l'enseignant.e, voire l'équipe, est accompagné.e dans l'analyse du projet au regard des objectifs « Internationalisation@Home ». Les ingénieur.e.s pédagogiques peuvent participer aux échanges avec les partenaires si nécessaire afin de transmettre les informations relatives à la méthodologie COIL.
- **Au cours du projet**, l'équipe pédagogique bénéficie d'un accompagnement et de conseils en ingénierie pédagogique pour l'élaboration d'activités pédagogiques adaptées aux collaborations internationales :
  - Conseils et formations aux outils TICs adaptés aux échanges virtuels internationaux.
  - Scénarisation pédagogique adaptée au COIL.
  - Syllabus (prérequis, objectifs d'apprentissage en lien avec les collaborations, activités pédagogiques adaptées au COIL, stratégies d'évaluation...).

**Contacts :** consulter la rubrique "Accompagnement" du site [www.cursus-ideal.fr](http://www.cursus-ideal.fr)

## 4. QUELLE EST LA PROCEDURE ET LE CALENDRIER ?



Les projets peuvent être déposés à tout moment et sont étudiés au fur et à mesure par le comité de sélection de l'établissement.

## 5. COMMENT DEPOSER UN PROJET ?

Le dépôt d'un projet de ressources déjà conçues, en cours de conception ou à concevoir s'effectue en complétant le formulaire en ligne, à la rubrique « Appel à projets Internationalisation@Home » du site internet [www.cursus-ideal.fr](http://www.cursus-ideal.fr)

## 6. QUELLE EST L'AIDE ATTRIBUEE ?

L'aide attribuée valorise la conception des contenus pédagogiques. Elle est forfaitaire : pour *n* heures d'enseignement transformées (heures suivies par l'apprenant.e), une subvention de *n* heures complémentaires (HETD) au tarif en vigueur est octroyée. Celle-ci ne peut excéder 24 heures pour un même projet. Cette aide est répartie entre les membres de l'équipe projet si plusieurs personnes statutairement éligibles aux HC contribuent à la conception et/ou à la transformation des contenus. La rémunération est versée une fois les contenus réalisés.

L'aide est versée si le projet est retenu et finalisé.

**A noter :** l'enseignant.e porteur.se du projet peut s'entourer de personnels non enseignants, dans ce cas, selon le statut, ceux-ci ne peuvent pas nécessairement être rétribués sous la forme d'heures complémentaires. Le cas échéant, il convient de vérifier en amont du dépôt du projet.

## 7. COMMENT SONT SELECTIONNES LES PROJETS ?

Les projets sont analysés afin de déterminer s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Faire partie des enseignements dispensés dans la maquette de formation
- Avoir au minimum un.e partenaire international.e collaborant sur le projet
- Créer des ressources pédagogiques
- Inclure des interactions à distance (mobilités virtuelles) entre les étudiant.e.s et enseignant.e.s de tous les établissements collaborant sur le projet

### 7.1 COMMENT EST APPOREE LA REPOSE PAR LE COMITE DE SELECTION\* ?

La réponse définitive est apportée par mail au ou la porteur.se de projet, 6 semaines au plus tard après le dépôt de la candidature. Elle peut être assortie de recommandations pour mieux répondre au cahier des charges Internationalisation@Home. Si le projet est retenu, la réponse précise le montant de l'aide attribuée.

*\*Le comité de sélection est composé du.de la VP International, du.de la VP Formation, d'un.e représentant.e de la Direction des Relations Internationales, d'un.e représentant.e de la Direction d'Appui à la Pédagogie.*

## 8. QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

Les ressources conçues profiteront de conditions privilégiées pour accéder à de nouveaux financements en heures complémentaires permettant une évolution vers des modules d'apprentissage, voire des blocs de compétences ou partie de blocs de compétences et une intégration à l'espace mutualisé (uniquement lorsque les auteurs acceptent et signent les conditions d'un contrat de droits d'auteur dans lequel, seuls les auteur.rice.s choisissent et décident des conditions d'utilisation des ressources qu'ils.elles ont produites).

Pour évaluer dans quelle mesure les contenus conçus pourraient évoluer vers des modules/blocs, consultez la rubrique « Appel à création de bloc de compétences ou module d'apprentissage ».

Pour toute question : écrire à la rubrique « Contact » du site [cursus-ideal.fr](https://cursus-ideal.fr)  
ou envoyer un mail à [cursus-ideal@univ-rennes.fr](mailto:cursus-ideal@univ-rennes.fr)

**NCU – Cursus IDE@L** - Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'investissements d'avenir intégré à France 2030, portant la référence ANR-17-NCUN-0010